

Le Castelnodais

#38 Juillet Août 2024 • Magazine d'informations municipales

Dossier : Bien vivre ensemble à Noyal-Châtillon-sur-Seiche page 9



Page 6

Rapport sur l'égalité femmes/hommes dans la commune

Page 8

Lancement de la réserve communale de protection civile

Page 20

Cinéma plein air le mercredi 28 août

2 Retour sur image



TROISIÈME ÉDITION DE RENC'ART DE RUE

Le 5 mai dernier, la troisième édition de Renc'art de Rue a réuni plus de 220 Castelnodais.e.s. Une édition pluvieuse qui n'a pas empêché les compagnies Radiocirque et les Echappés du bal de ravir le public et Jeyo d'ensolleiller la journée avec sa musique chaleureuse.



LES CM2 ONT PASSÉ LEUR PERMIS VÉLO !

Le 24 mai, les élèves de CM2 des 3 écoles de la commune ont passé leur permis vélo, encadré.e.s par la police municipale. Les enfants se sont montrés motivés et impliqués et ont passé l'épreuve avec brio !



OLYMPIADES DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de Saint Erblon se sont réunis à l'occasion des Olympiades ! Une journée sportive riche en bonne humeur !



FÊTE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO

Au départ de la salle Colette Besson, les cyclistes castelnodais.e.s ont rejoint Rennes à vélo à l'occasion de la Fête de la marche et du vélo. Les communes de Rennes Métropole se sont retrouvées sur le Mail Mitterand pour un moment festif pour promouvoir les mobilités douces !



FÊTE DE LA MUSIQUE

Les rues de Noyal-Châtillon-sur-Seiche ont vibré au rythme de la fête de la musique le vendredi 14 juin, rassemblant habitant.e.s et musicien.ne.s pour une soirée conviviale ! Merci aux artistes qui ont répondu présents !



VISITE DE L'OPÉRA DE RENNES AVEC LE CCAS

Le CCAS a organisé une visite de l'Opéra de Rennes, réunissant 15 participant.e.s pour une découverte enrichissante de ce lieu emblématique de la capitale bretonne.

Sommaire Édito

4 📄 Brèves

Opération Tranquillité vacances
Budget participatif : 2^{ème} édition
Le CCAS cherche des bénévoles
Nuisances sonores : les horaires à respecter
Canicule : agir maintenant
Inscriptions scolaires pour la rentrée 2024
Les Classes 4 auront lieu le 15 septembre
Bons d'achats pour les récupérateurs d'eau
Arnaque aux faux conseillers bancaires

6 🗣️ Actualités municipales

Retour sur les dernières décisions municipales
Rapport sur l'égalité femmes/hommes
Candidature à Villes et Villages Fleuris
Guide pratique des risques majeurs
Activités estivales pour les enfants
Tiques et frelons asiatiques : soyons prudent.e.s !
Réserve communale de protection civile
Travaux rue Mathurin Méheut

9 📁 Dossier

Bien vivre ensemble à Noyal-Châtillon-sur-Seiche

16 👥 Intercommunalité

Campagne de plantation de haies bocagères
Préservez les hirondelles et leurs nids
Enquête sur la qualité de marche
Alerte Breizh : protégeons-nous des UV

18 ✍️ Le mag

Braderie du comité des fêtes
Philae Services Funéraires
Des cours d'anglais par le comité de jumelage
Une castelnodaise intègre Radio France
Horaires estivaux Piscine de la Conterie
Découvrez le cyclotourisme

20 🎭 Culture / Médiathèque

Parcours artistique par la Compagnie Primitif
Cinéma plein air le 28 août
Exporama 2024
Forum des associations
Rentrée artistique à Jean Wiener
Jean Wiener à l'ère du numérique

23 📰 Communication

23 📄 Expression de l'opposition

24 📅 Agenda

Chères Castelnodaises, chers Castelnodais,



Après plusieurs mois d'un temps incertain et souvent pluvieux, l'été arrive enfin ! Et il est temps car nous sommes toutes et tous à la recherche de soleil qui va nous permettre de recharger nos batteries.

L'été c'est aussi :

Pour les enfants et les jeunes le temps de la découverte hors du circuit scolaire ; notre service Enfance Jeunesse innove et se renouvelle sans cesse pour offrir à nos jeunes un panel d'activités et notamment les camps de vacances que nous avons étoffé au fil de notre mandat.

La culture prend ses quartiers d'été avec une déambulation chorégraphique depuis la mairie et le traditionnel ciné plein avec les nouvelles aventures d'Indiana Jones. Je vous invite à regarder la programmation.

Pour les aînés avec le service continu du minibus, l'épicerie sociale intercommunale aussi pour ceux et celles pour qui l'été ne signifie malheureusement pas évasion et découverte de nouveaux horizons.

Je me joins aux élus pour remercier tous nos bénévoles de la solidarité, des membres des comités consultatifs, des associations, des habitants qui ont tenu les bureaux de vote. Votre investissement permet le bien vivre ensemble et la démocratie.

La tranquillité publique que nous devons à tous nos concitoyens ; durant tout l'été nous y veillerons !

La police municipale sera présente tout l'été au service des habitants et commerçants pour permettre à chacun de partir en vacances en toute sérénité. Aussi je rappelle qu'un arrêté municipal interdit tout feu d'artifice. La police municipale ainsi que la gendarmerie verbaliseront si cela se produisait. Le tout nouveau dispositif de caméra de protection favorise une surveillance de la ville mais aussi de certains lieux publics.

Avec mon équipe nous travaillons au quotidien avec le souci d'œuvrer pour les citoyens castelnodais. Être au plus près d'eux pour connaître et recenser leurs attentes et leurs besoins. Leur participation et leur collaboration nous est précieuse pour améliorer leur cadre de vie. La politique est un engagement de terrain et ne tient pas seulement à des mots. Depuis mon élection, je m'attache à être sincère envers vous, sans arrière-pensée, sans ambition personnelle, juste la volonté de servir et d'apporter des réponses, des services, des animations et du bien-être aux habitants. J'ai toujours été respectueux de la liberté d'expression.

La critique et le débat sincères dans une démocratie sont constructeurs même avec des élus dont les idées sont opposées aux miennes, aux nôtres. Par contre, je déplore la démagogie et le mensonge des élus de l'opposition dans le dernier journal dans le seul but de dénigrer et de créer le trouble.

Cultiver le bien vivre ensemble dans notre commune pour toutes et tous et quel que soit l'âge, est l'objectif de mon équipe. C'est un travail qui s'enrichit de vos initiatives et de votre participation aux différents projets et moments de la vie communale. Je profite de cet édito pour vous souhaiter à toutes et à tous un bel été et je vous donne rendez-vous pour la rentrée sportive et culturelle du forum des associations du samedi 7 septembre.

Sébastien GUERET
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et
conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine

Le Castelnodais

Magazine bimestriel édité par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (02 99 05 20 00), 4600 exemplaires. Diffusion gratuite / www.ville-noyal-chatillon.fr Suivez-nous sur

• **Directeur de la publication** : Sébastien Guéret
• **Adjointe à la communication** : Valérie Le Bouler
• **Rédaction et mise en page** : Chloé Quinquenel avec la participation des services municipaux
• **Impression** : Imprimerie du Rimon
11, rue des Bintinais, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
www.imprimeur-rennes.fr
Dépôt légal à parution. Imprimé avec des encres végétales sur papier RECYTAL OFFSET RECYCLÉ.

Opération tranquillité vacances : partez l'esprit tranquille !

Comme chaque année, si vous vous absentez de votre domicile pour partir en vacances, la police municipale peut surveiller votre domicile ou votre commerce.

Le dispositif «Opération tranquillité vacances» consiste à faire connaître vos dates de vacances à la police municipale afin que des rondes régulières soient réalisées à proximité de votre domicile. En cas de nécessité, vous serez contacté.e, quel que soit votre lieu de villégiature.

Le formulaire de votre demande est téléchargeable sur le site internet de la ville, rubrique «Police Municipale». Une copie de votre demande est transmise à la brigade de gendarmerie de Vern-sur-Seiche.

📞 **Contact de la police municipale : 02 99 05 20 15 / 06 88 36 30 87 / 06 08 09 99 48**

✉ **police.municipale@ville-noyal-chatillon.fr**

Budget Participatif : 2^{ème} édition

La seconde édition du Budget Participatif est en préparation. Le comité s'est réuni en juin et a apporté quelques modifications au règlement. Le lancement est prévu en septembre au moment du forum des associations.

Pour rappel, le Budget Participatif permet à la population de proposer des projets ou idées contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Ceux-ci sont ensuite soumis au vote des habitant.e.s.

Les modalités de participation seront précisées dans le prochain numéro du Castelnodais.



Recherche de bénévoles par le CCAS

Le CCAS recherche des bénévoles pour donner des cours d'apprentissage de la langue française à compter du mois de septembre, à raison d'un cours de 1h30 par semaine.

Vous êtes intéressé.e ? Contactez le CCAS au 02 99 05 20 14. Les personnes inscrites sur le registre souhaitant ne plus être appelées et se désinscrire peuvent se signaler à ce même numéro.

Nuisances sonores : les horaires à respecter

Débroussaillage, tronçonnage ou bricolage, le bruit peut être une vraie nuisance pour le voisinage. Pour respecter la tranquillité de chacun.e, merci de respecter les horaires suivants. Les activités générant du bruit sont autorisées :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h

Canicule : agir dès maintenant

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger : personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, enfants, personnes dépendantes, personnes en situation de handicap ou malades à domicile. Les travailleur.euse.s de plein air et les sportif.ve.s sont également concerné.e.s.

Si vous connaissez des personnes âgées, en situation de handicap ou fragiles qui sont isolées, nous vous invitons à les inciter à s'inscrire sur le registre de la Mairie afin de recevoir de l'aide en cas de vague de forte chaleur.

📞 **Contact Mairie : 02 99 05 20 01**



Inscriptions scolaires pour la rentrée

Les enfants nés en 2021 doivent faire leur rentrée à l'école en septembre 2024. Pour cela l'inscription au préalable est obligatoire. Si ce n'est pas encore fait, prenez contact rapidement avec la Mairie au :

 02 99 05 20 11

 pej@ville-noyal-chatillon.fr pour recevoir le dossier.

Pour les nouveaux élèves de l'école privée Saint-Amand qui mangeront au restaurant scolaire ou fréquenteront l'accueil de loisirs, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un dossier en Mairie.

Classes 4 dimanche 15 septembre

Une journée spéciale s'organise pour pouvoir garder en mémoire les personnes qui ont partagé un passage de notre existence.

Un comité des Classes 4 propose et organise une journée de rencontre des personnes nées les années terminant par 4. L'occasion de retrouver ou de revoir des ami.e.s perdu.e.s de vue avec le temps. Ainsi, il vous est proposé de vous retrouver le dimanche 15 septembre 2024 autour d'un vin d'honneur à l'Espace Louis Texier.

Pour plus de renseignements :

 classe4noyalchatillon@gmail.com

Des bons d'achat pour les cuves de récupération d'eau de pluie

L'opération d'aide à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie de la Collectivité Eau du Bassin Rennais se poursuit jusqu'au 30 novembre, dans la limite de 1000 bons d'achat.

Cette action garantit une remise immédiate de 25 € financée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et de 10% supplémentaires accordés par les magasins participant à l'opération, sur le prix d'une cuve de récupération d'eau de pluie et de ses accessoires. Elle dure jusqu'au 30 novembre 2024 et dans la limite des 1000 premiers bons d'achat validés en magasin

Afin de bénéficier de ces remises, il suffit de se rendre sur l'accueil du site Internet de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. En quelques étapes, le bon d'achat sera transmis par mail. Sont éligibles les habitant.e.s des 75 communes du Bassin Rennais.

La liste des magasins partenaires est disponible sur  <https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/>

Arnaques aux faux conseillers bancaires

Une hausse des arnaques aux faux conseillers bancaires se manifeste sous différents procédés pour obtenir des données bancaires de la part des consommateurs. Les préjudices financiers peuvent être très importants et les possibilités d'obtenir un remboursement sont compliquées.

Les différents procédés utilisés :

- Envoi d'un mail ou d'un SMS souvent avant un appel téléphonique.
- Appel téléphonique d'une personne se faisant passer pour un conseiller bancaire ou « le service anti-fraudes » de la banque. **ATTENTION** : le numéro d'appel est parfois le même que celui de votre banque !

Sachez également que certains faux conseillers peuvent vous appeler pour vous informer de l'envoi d'un coursier à votre domicile pour venir récupérer votre carte bancaire, afin de la détruire pour éviter d'autres opérations non autorisées. Mais, en pratique, la carte sera utilisée pour des retraits frauduleux !

Nos conseils :

- Ne jamais communiquer vos identifiants bancaires, codes d'accès ou autres codes confidentiels, codes de validation reçus par exemple par SMS.
- Ne pas valider une opération dont vous n'êtes pas à l'origine.
- Ne jamais cliquer sur des liens ou des fichiers ou pièces jointes dans les courriels pouvant être source de phishing ou d'hameçonnage.
- Ne jamais accepter de visite à domicile d'un pseudo-personnel de banque pour récupérer votre carte bancaire.

Retour sur les dernières décisions municipales

MISE À DISPOSITION D'ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION

La charte de végétalisation permet aux habitant.e.s qui le souhaitent de végétaliser des espaces publics tout en respectant la nature et la biodiversité locale. Des espaces verts délaissés pourront maintenant être mis à disposition des Castelnodais.e.s pour mettre en valeur leur cadre de vie et favoriser la biodiversité.

DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES EN COMMISSIONS

En raison de la vacance de postes au sein de commissions municipales et des changements de délégations, des nouveaux membres ont été désignés :

- **Muriel Serre** intègre la Commission *Éducation, Petite Enfance, Enfance*
- **Claude Ravel** intègre les Commissions *Culture et Communication* et *Logement*
- **Nolwenn Bozec** intègre la Commission *Éducation, Petite Enfance, Enfance*
- **Jacques Rivoal** intègre les Commissions *Infrastructures et Patrimoine* et *Mobilité, Prévention, Sécurité*

INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Cette taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes exploités et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, situés sur l'ensemble du territoire de la commune.

Certaines enseignes sont exonérées de plein droit, notamment les enseignes de moins de 7m² en surface cumulée apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce.

Réalisation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes

Engagée en faveur de l'égalité femmes-hommes, la municipalité a signé le 17 novembre 2021 la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Le 8 mars 2022, le Maire signait la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis, la commune s'est engagée à travailler autour de 3 axes :

- **Poursuivre les actions de sensibilisation sur les stéréotypes de genre et l'égalité filles-garçons auprès des plus jeunes**, lancées dès 2020 envers les élèves de CM2 et les jeunes.
- **Continuer les actions de sensibilisation des habitant.es de Noyal-Châtillon-sur-Seiche** lancées en 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations autour du 8 mars et du 25 novembre.
- **Construire un plan d'actions** autour des différents domaines d'intervention de la commune avec les élu.e.s sectoriel.le.s, les services et les partenaires de la commune.

Le 15 mai 2024, Agnès Blanchard et Muriel Serre, conseillères municipales co-déléguées à l'égalité femmes-hommes ont présenté un rapport dressant un 1er bilan du plan d'action pour l'année 2023.

Le rapport est en ligne sur le site de la Mairie dans *La commune* > *Chartes et documents utiles*.



La commune candidate au label Villes et Villages Fleuris

Le label « Villes et Villages Fleuris » a été créé en 1959 en France pour promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts.

Cet engagement marque une étape importante dans la démarche de valorisation et de protection du patrimoine naturel de la commune. Le label distingue les communes investies dans l'amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement paysager et du fleurissement. Il prend en compte plusieurs critères essentiels, notamment la qualité des espaces verts, la gestion environnementale, l'animation et la sensibilisation des citoyens ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des habitant.es.

Le dossier de candidature a été déposé sous l'impulsion du Maire et d'Agnès Blanchard, déléguée à la Valorisation florale et artistique. Une visite avec le jury a été organisée au mois de juin pour faire découvrir les différents espaces de la commune. La délibération est actuellement en cours. La municipalité informera les habitant.es des suites données par le jury.



Diffusion d'un guide pratique des risques majeurs

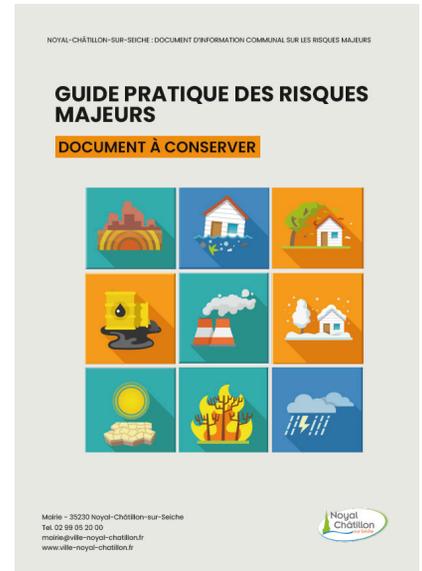


Ce mois-ci, votre Castelnodais vous a été déposé avec un document d'information : le guide pratique des risques majeurs.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, plus connu sous le nom de DICRIM, est un document obligatoire mis en place par les communes pour informer les habitant.e.s des risques majeurs potentiels auxquels ils/elles peuvent être confronté.e.s. Ces risques peuvent être naturels, comme les inondations, les tempêtes ou les séismes, ou technologiques, tels que les fuites de substances dangereuses.

L'objectif principal du DICRIM est d'informer la population pour mieux se préparer et anticiper les situations de crise. En connaissance des risques, les habitant.e.s peuvent adopter les bonnes attitudes et appliquer les conseils et recommandations diffusés dans ce document. Une préparation adéquate permet de réduire les impacts des crises et d'agir efficacement lors du déclenchement d'une alerte. Il est crucial d'anticiper les événements pour minimiser les dégâts et assurer la sécurité de toutes et tous. Le DICRIM explique également comment reconnaître les signaux d'alerte et quelles actions entreprendre immédiatement après leur déclenchement.

Pour garantir que l'information contenue dans le DICRIM soit accessible à toutes et tous, une synthèse de ce document sera affichée à l'entrée de chaque bâtiment public communal. Cette mesure vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible, en rendant l'information visible et facilement consultable.



L'été sera animé pour les enfants de la commune

Cet été, la commune se transforme en un véritable terrain de jeux et de découvertes pour les enfants grâce à un programme riche et varié.

L'été à l'Accueil de Loisirs

Des repas à thèmes pour un tour du monde culinaire

Les chef.fe.s Touria et Stéphane proposeront aux enfants des repas à thèmes. Chaque semaine, les papilles seront transportées vers de nouvelles destinations culinaires : américain, italien, chinois, mexicain et barbecues.

Plongeons rafraîchissants

Pour se rafraîchir, des sorties à la piscine seront organisées tous les jeudis ou mardis matin pendant les deux mois de vacances. Ces moments aquatiques seront l'occasion pour les enfants de s'amuser et de se dépenser tout en profitant des joies de la baignade.

Stages et Fêtes de centres

Les stages multisports, de danse et d'art offriront aux jeunes la possibilité de découvrir de nouvelles passions et de développer leurs talents dans divers domaines. De plus, les fêtes de centres permettront à chacun.e de célébrer ensemble l'été dans une ambiance festive et chaleureuse.

Grands Jeux et Animations

Tous les vendredis matin, les animateur.rice.s proposeront de grands jeux collectifs, soigneusement préparés pour garantir le plaisir et la participation de toutes et tous. Ces activités favoriseront l'esprit d'équipe et l'amusement, laissant libre cours à l'imagination et à l'énergie débordante des enfants.

Un Programme varié à l'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes n'est pas en reste avec un programme tout aussi chargé et diversifié. Les stages autour du sport tels que le badminton, le basket et le tennis permettront aux jeunes sportifs de se perfectionner et de se défouler. En soirée, des animations variées, allant des soirées à thème aux jeux de société, viendront compléter l'offre, garantissant des moments de partage et de convivialité.





Tiques et frelons asiatiques : restons prudents !

Avec le retour de l'été, des insectes refont leur apparition. Certains peuvent être dangereux pour l'Homme.

Les tiques sont des arachnides qui se nourrissent du sang de leurs hôtes. Elles sont présentes dans les zones boisées, les hautes herbes mais également dans les jardins. Elles transmettent notamment la maladie de Lyme. Pour se prévenir des piqûres de tiques :

- Lors de promenades en forêt ou dans les herbes hautes, portez des vêtements longs et des chaussures fermées.
- Inspecter votre corps et celui de vos animaux, en particulier les zones chaudes et humides comme les aisselles, l'aîne et derrière les genoux.
- Enlevez les tiques correctement : Utilisez une pince à tiques disponible en pharmacie. Saisissez la tique au plus près de la peau et tirez lentement sans tourner.

Le frelon asiatique est une espèce invasive reconnaissable à son thorax noir et à ses pattes jaunes. Les frelons asiatiques sont agressifs et leurs piqûres peuvent provoquer des réactions allergiques graves. Leurs nids sont souvent situés en hauteur, dans les arbres, mais peuvent aussi se trouver dans les bâtiments. Ils ont une forme sphérique et peuvent atteindre la taille d'un ballon de football. Si vous repérez un nid, ne tentez pas de l'éliminer vous-même. **La commune prend en charge à 100% l'enlèvement des nids.**

Par anticipation, vous pouvez faire l'acquisition de pièges spéciaux pour les frelons asiatiques disponibles à la vente.



Pour signaler un nid de frelons asiatiques, contactez les services techniques par téléphone au ☎ **02 99 05 12 73** ou par mail à ✉ services.techniques@ville-noyal-chatillon.fr

La commune se dote d'une réserve communale de sécurité civile

Composée de citoyen.ne.s volontaires et bénévoles, la réserve communale de sécurité civile porte assistance à la population et agit pour la prévention des risques.

Le mardi 18 juin marquait le lancement de la réserve communale de sécurité civile. À l'occasion d'un temps de rencontre, les volontaires ont signé leur acte d'engagement et se sont vus remettre leurs équipements par le Maire, Sébastien Guéret, et Antoine Lamballais, Adjoint Prévention et Sécurité.

Sur 36 000 communes en France, environ 600 possèdent une réserve communale de sécurité civile. Noyal-Châtillon-sur-Seiche en fait désormais partie ! Ce dispositif permet de renforcer les capacités locales de gestion de crise. Les volontaires sont amenés à agir en période de crise (participation à la cellule, alerte à la population, évacuation des personnes et des biens...) mais également au quotidien, en se faisant relai de l'action municipale ou en participant à des actions de sensibilisation.



Vous souhaitez rejoindre la réserve communale de sécurité civile ? Contactez la Mairie au ☎ **02 99 05 20 00**

Travaux de voirie Rue Mathurin Méheut

Rennes Métropole va procéder à des travaux de maintenance rue Mathurin Méheut du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2024, y compris les week-ends.

En journée (entre 6h et 19h), les accès riverains et clients du Super U se feront par la RD34. La rue Mathurin Méheut sera en sens unique (du sud vers le nord) du rond-point du Super U au rond-point de la RD82.

De nuit (entre 19h et 6h), la circulation sera alternée rue Mathurin Méheut entre le rond-point du Super U et le rond-point de la RD82. L'entrée par la RD34 sera également possible.

Dossier

Bien vivre ensemble à Noyal-Châtillon-sur-Seiche !

Ce dossier «Bien vivre ensemble à Noyal-Châtillon-sur-Seiche» se veut être le reflet de l'engagement de la municipalité à améliorer le bien-être et la qualité de vie de chaque personne vivant sur la commune. Il incarne la volonté de créer un territoire où chacun et chacune peut s'épanouir, se sentir en sécurité et participer pleinement à la vie collective. Plusieurs axes d'actions seront évoqués dans ce dossier : la cohésion sociale, la sécurité et la tranquillité, les aménagements et l'environnement ou encore la participation citoyenne.





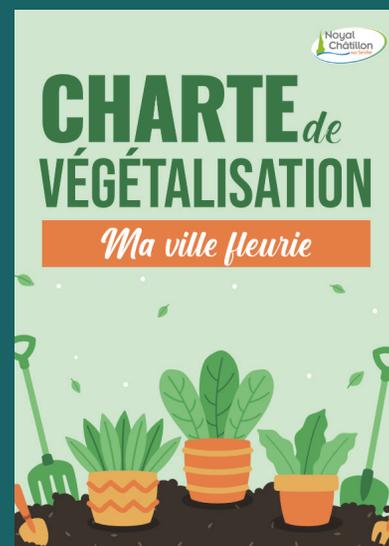
Agir collectivement pour l'environnement

Charte de végétalisation : participez à l'embellissement de la commune

Vous souhaitez embellir un espace de la commune en le végétalisant vous-même ? La charte de végétalisation vous accompagne dans la démarche !

Ce dispositif citoyen et écologique est ouvert à toutes et à tous ! Il permet aux habitant-es qui le souhaitent de s'engager, de végétaliser des espaces publics sous réserve d'entretenir leurs plantations tout en respectant la nature et la biodiversité locale. Chaque Casteltonais-e peut demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue. Tous les espaces publics existants peuvent être sollicités aussi bien pour fleurir le pied d'un arbre, un massif enherbé ou pour créer un potager aromatique.

La charte complète est disponible sur le site Internet de la commune et en Mairie.



Le bas de pignon de votre habitation peut être concerné par une démarche de végétalisation ! En effet, bien que les voies de circulation et le bord des trottoirs soient nettoyés par la commune, les limites de propriété sont à entretenir par les locataires et/ou propriétaires, qui doivent notamment prendre soin d'enlever les mauvaises herbes. Cependant, avec la charte de végétalisation, il vous est possible par exemple d'y faire pousser des fleurs, comme sur la photo ci-contre.

Stop aux dépôts sauvages de déchets verts

La municipalité a constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets verts sur notre territoire. Ce phénomène semble lié à l'interdiction de Rennes Métropole de déposer les tontes de gazon en déchetterie. Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes majeurs :

- **Dégradation de l'environnement** : Les déchets verts peuvent perturber les écosystèmes locaux. Les amas de tontes peuvent asphyxier les plantes sauvages, dégrader la qualité du sol et favoriser la prolifération de nuisibles.
- **Impact visuel et esthétique** : Les espaces verts et naturels deviennent des zones de dépôts, ce qui dégrade l'esthétique de nos quartiers et espaces publics.
- **Risque sanitaire** : Les déchets verts peuvent attirer des animaux indésirables et constituer des foyers pour les maladies.

La municipalité a conscience que l'interdiction de déposer les tontes en déchetterie peut sembler contraignante. Cependant, il existe plusieurs alternatives pour gérer vos déchets verts. Le compostage vous permet d'obtenir un engrais naturel riche pour vos jardins. Le paillage aide à conserver l'humidité du sol, à réguler la température et à prévenir la croissance des mauvaises herbes. Enfin, vous pouvez investir dans un broyeur à végétaux qui permet de réduire le volume de déchets verts et de produire du paillis ou du compost plus rapidement.

Ensemble, préservons la beauté et la propreté de notre commune.

Jardins partagés : un lieu de récoltes et...d'échanges !

Ils et elles s'appellent Frédéric, Saïd, Vincent, Mohamed, Mado... et se retrouvent dès les premiers jours de printemps pour mettre en ordre leurs parcelles après les frimas d'hiver. Ce sont 30 jardinier.ère.s, des expérimenté.e.s, des novices qui ont langage commun lorsqu'ils parlent de graines, de grelinettes, de binettes, de terre lourde ou meuble... L'heure des récoltes, c'est donner, échanger et quelquefois « se moquer » des faibles récoltes de son voisin. Et puis à l'initiative de quelques-uns, les saucisses et merguez grillent pour un barbecue animé !



Devenir moteur de la cohésion sociale



Fête des voisins au Quartier Richelieu

Depuis de nombreuses années, le quartier Richelieu fête les voisins, courant juin. Cet événement permet de partager un moment festif, convivial, et intergénérationnel. Certain.e.s habitant.e.s sont présent.e.s depuis 1974, et ont toujours entretenu un esprit de solidarité et de bienveillance, bien avant que n'existe « la fête des voisins ». Aujourd'hui le quartier se rajeunit, et les nouveaux sont bien accueillis.

La dernière édition de la « fête des voisins » s'est déroulée en septembre 2023. Plus de trente personnes s'étaient réunies, chacun.e participant à la mise en place sur l'espace pelouse au bout de la rue Renaudot. Tous et toutes apportent un plat, une salade, un dessert, des grillades, et de quoi boire. La Mairie offre l'apéritif, et plusieurs élu.es viennent partager le verre de l'Amitié. Il y a des rires, des

chansons, des discussions à refaire le monde, des plaisanteries : « *Il faut bien plaisanter* » comme dirait Germaine (90 ans).

Ouverture prochaine d'un Établissement de Vie Sociale

L'Association Le Quai de la Seiche s'associe à la municipalité pour travailler à la mise en place d'un futur projet d'Espace de Vie Sociale (EVS). Un EVS est une structure de proximité agréée par la CAF, qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives. Destiné à renforcer le lien social et la solidarité entre les habitant.e.s d'une commune, l'EVS est un espace polyvalent où se déroulent des activités variées visant à favoriser le vivre-ensemble et à lutter contre l'isolement social. Pour permettre aux castelnodais.e.s de s'approprier ce projet, des rencontres et une réunion publique ont eu lieu au cours du mois de mai.

Le projet devrait voir le jour fin 2025.



Une nouvelle réunion publique aura lieu le **samedi 31 août à 10h00 au Quai de la Seiche** (6 rue de Saint-Erblon). Les familles sont invitées à y participer. Un espace de jeux pour les enfants sera prévu. La réunion sera suivie pour ceux et celles qui le souhaitent d'un pique-nique partagé en extérieur.

Le Quai de la Seiche : un lieu de convivialité sur la commune

Le Quai de la Seiche est un tiers-lieu qui se consacre à organiser des activités variées et inclusives, destinées à renforcer les liens sociaux et à encourager la participation active des habitant.e.s.

Il se caractérise par une diversité d'activités et d'événements visant à favoriser les rencontres et la collaboration. L'agenda des activités, accessible sur le site web, se remplit rapidement avec des événements qui varient des ateliers de bricolage aux soirées théâtre et concerts, tous très appréciés par les adhérent.e.s. Les activités en extérieur, particulièrement en été, attirent un public large et diversifié, créant ainsi un espace ouvert et accueillant pour toutes et tous.

Bien que le Quai de la Seiche soit encore jeune (un an d'existence), les retours des habitant.e.s sont positifs. Le tiers-lieu envisage de diversifier ses activités et d'élargir ses horaires d'ouverture, en fonction de l'implication des adhérents dans la gestion des nouveaux créneaux.

Le Quai de la Seiche s'efforce de rendre ses activités accessibles à toutes et tous. L'adhésion est possible même sans connexion internet, et une tarification solidaire permet à chacun de participer. Une adhésion recommandée de 10 euros peut être réduite à 1 euro pour les personnes en difficulté. Des travaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite sont prévus au printemps 2025. Les activités sont souvent gratuites ou à participation libre. Des initiatives spécifiques visent à encourager la participation des personnes vulnérables, en garantissant un accès équitable à toutes les propositions.



✉ contact-quaidelaseiche@googlegroups.com

🌐 <https://www.lequaidelaseiche.fr/>

🎙 **Rencontre avec :** Sylvie, castelnodaise fréquentant le Quai de la Seiche depuis la naissance du projet

Depuis combien de temps fréquentez-vous le Quai de la Seiche et comment avez-vous connu ce lieu ?

Je fréquente le Quai de la Seiche depuis sa création et j'ai participé aux réunions de création du lieu. J'avais lu un article dans le journal municipal où l'on parlait de ce fameux projet. C'est un sujet qui me parle beaucoup et que je trouve intéressant, surtout dans des communes à taille humaine comme la nôtre.

Comment se caractérise votre investissement aujourd'hui au sein du Quai de la Seiche ?

Je ne m'investis pas en tant que bénévole actuellement mais à l'avenir j'aimerais le faire, pouvoir organiser des ateliers par exemple. Je suis surtout présente, j'essaie de faire vivre le lieu en y allant, en en parlant autour de moi. Je viens deux fois par mois, mais j'aimerais faire plus.

Avec qui fréquentez-vous ce lieu ?

Pour le moment ma fille est trop petite, mais plus tard j'irai avec elle. Aujourd'hui, j'y vais avec des amies le vendredi soir de temps en temps, ou aux soirées jeux de société. Le dimanche midi c'est également agréable de venir avec son pique-nique et manger sur place.

Vous êtes-vous fait des amis au Quai de la Seiche ?

J'ai créé du lien grâce au tiers-lieu. J'ai rencontré des personnes avec qui je n'aurais pas engagé la conversation autrement. C'est un lieu convivial. J'ai engagé des

conversations avec des personnes et maintenant quand je les croise dans la rue on discute. Je trouve ça génial. Ça crée un premier contact qui permet d'engager une conversation plus longue ensuite.

Pouvez-vous partager une expérience ou un moment qui vous a marqué ?

C'est difficile de citer un moment en particulier car à chaque fois que j'y vais je passe un bon moment. Je pourrais parler d'une soirée jeux de société où j'étais avec une amie, nous n'étiez que deux. On ne pouvait pas forcément jouer aux jeux car il faut souvent être plus nombreux. Deux femmes sont arrivées et on s'est retrouvées à quatre pour jouer. On a vraiment beaucoup rigolé.

Selon vous, comment le Quai de la Seiche illustre-t-il cette notion de «Bien vivre ensemble» ?

J'adhère totalement à ces lieux associatifs, car chacun peut apporter sa touche. C'est un lieu très familial, car il y a tout type d'âge, on y trouve tout type de personne et c'est hyper important pour moi de se sentir à l'aise. Ce sont les personnes qui font le lieu. Je porte ce projet dans mon cœur.

Je trouve bien que la commune soutienne également ce projet, que ce soit une collaboration avec les habitants. J'invite chaque castelnodais.e à venir voir ce que c'est, et à être curieux de ce lieu.

Le «Vivre ensemble» à la Budorais

L'EHPAD de la Budorais est un lieu vivant avec des hommes et des femmes, qu'ils soient du personnel médical ou non, qui ont la volonté de rompre l'ennui et la solitude qui peuvent envahir les résident.e.s. Parmi eux, les bénévoles répondent présent.e.s !

A la Budorais ce sont des après-midi dansants, des sorties collectives, la lecture du journal chaque jour, une salariée de la médiathèque qui vient échanger autour d'un livre, des assistant.e.s maternel.le.s avec les enfants pour des balades au parc du Moulin, des ateliers divers, une chorale....

Bref ce sont 15 bénévoles et du personnel qui se relaient pour écouter, entendre, danser, rire... pour apporter de la douceur et de la tendresse à nos aînés.



Animation passage de la flamme Olympique

Bénévoles du CCAS : des castelnodais.e.s engagé.e.s pour la solidarité



Le repas annuel des bénévoles du CCAS s'est tenu le 13 juin en soirée au restaurant le CASTEL. C'est chaque année l'occasion de remercier plus de 50 bénévoles qui donnent un peu de leur temps pour répondre à des besoins solidaires : les chauffeurs minibus qui transportent à la demande les castelnodais âgés de 65 ans et plus, les bénévoles pour l'apprentissage de la langue française pour une vingtaine d'apprenants, ceux et celles qui donnent du temps pour notre épicerie sociale intercommunale... Et puis les administrateurs(trices) du CA du CCAS qui décident et donnent du sens à nos actions. Sans eux, sans elles notre politique sociale n'aurait pas cette force et la visibilité qu'on lui connaît. Merci à tous ces acteurs de la solidarité !



Participation citoyenne dans la vie de la commune

Le budget participatif : déposer des projets pour l'intérêt général

Le budget participatif est une initiative qui renforce la participation citoyenne et promeut le bien vivre ensemble. En permettant aux citoyen.ne.s de proposer et de voter pour des projets financés par une portion du budget municipal, cette démarche favorise un engagement actif des habitant.e.s dans la gestion de leur commune ou quartier. Ce processus démocratique contribue à répondre aux besoins et aspirations réels de la population, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et de solidarité. Les citoyen.ne.s deviennent ainsi des acteur.rice.s clés du développement local, participant directement à la création d'espaces publics, à l'amélioration des infrastructures et à la mise en œuvre de programmes sociaux.

Une nouvelle édition du budget participatif débutera à partir du mois de septembre, avec un budget de 20 000 euros.

Lancement d'un vivier de bénévoles par la commune

La commune travaille au lancement d'un service de mise en relation entre les personnes désireuses de s'investir dans le domaine associatif et les associations castelnodaises qui recherchent des bénévoles. Quel que soit votre âge, vos disponibilités, vos compétences, vous pourrez vous investir de manière régulière ou ponctuelle.

Tous les renseignements et les modalités seront présentées lors du forum des associations du 7 septembre.

Vous souhaitez développer un projet ?

La municipalité vous accompagne dans l'étude et la réalisation

La Rue du Gué, un poème de Jean Lesné

J'ai retrouvé la rue du Gué
Après l'exil, le rapatriement
Profondément enraciné
C'est de nouveau l'enchantement !

Ce côté Seiche, cette vallée
Le chant du vent dans les peupliers
Au loin l'église Saint Léonard
Le Pont, la Seiche, le déversoir !

Par une haie paysagée
De tout regard, je suis protégé
Une clématite longe le toit
Des roses fleurissent ici et là !

Sur ma terrasse c'est le repos
Je lis MONTAIGNE, D'ORMESSON, HUGO
En s'ajoutant aux romantiques
Mozart me berce de sa musique !

Si le bonheur est éphémère
Je le savoure sans plus me soucier
Avec les proches qui me sont chers
J'ai plaisir à le partager !

La rue du Gué c'est mon quartier
Je n'ai jamais pu m'en séparer
Mon Dieu, exaucez mon désir
C'est rue du Gué qu'j'aimerais mourir !

Né en 1930, Jean Lesné arrive à Noyal-Châtillon-sur-Seiche à l'âge de 19 ans. Il n'a jamais quitté la commune depuis. Cet homme aux multiples talents exerce d'abord le métier de menuisier avant de rejoindre une entreprise spécialisée dans la photographie à Rennes.



Très tôt, il montre des signes précoces de son talent littéraire. Alors qu'il n'a que 12 ans, il écrit une rédaction à l'école qui impressionne tellement sa maîtresse qu'elle décide de l'envoyer au président français. À sa grande surprise, il reçoit une réponse par courrier, un souvenir marquant qui a encouragé sa passion pour l'écriture. Alors qu'il chante lors d'un mariage, Jean est repéré et invité à auditionner pour chanter à la radio. Bien que la musique ait été une part importante de sa vie, c'est finalement l'écriture qui capture son cœur. Pour parfaire son art, il se procure un dictionnaire de rimes qu'il utilise encore aujourd'hui pour composer ses poèmes, fidèle compagnon de ses inspirations matinales.

Ses poèmes, bien qu'écrits pour lui-même et pour les autres, ne sont pas destinés à la publication. Ils sont avant tout une expression de son interaction avec les gens qui l'entourent, ses voisins, et les passants qu'il croise dans la rue ou au marché. Jean souligne avec une grande affection son attachement à la vie de village, où il apprécie de rencontrer et d'échanger avec les habitants dans les rues de Noyal. Pour lui, la vie de village est une source inépuisable de richesse humaine et d'inspiration poétique.

Respectons l'arrêté municipal sur les feux d'artifice

Il y a un an, la municipalité a pris un arrêté interdisant les feux d'artifice sauvages. Cette décision, motivée par des raisons de sécurité, de tranquillité publique et de protection de l'environnement, visait à garantir un cadre de vie agréable et sécurisé pour toutes et tous.

Cependant, nous constatons avec regret que certains ne respectent pas cette règle. Des feux d'artifice sont encore tirés sans autorisation, causant des nuisances sonores, des risques d'incendie et mettant en danger la sécurité de nos concitoyens. Ces comportements irresponsables compromettent le bien-vivre ensemble auquel nous aspirons tous.

Le bien-vivre ensemble repose sur le respect des règles et des autres. En respectant l'interdiction des feux d'artifice sauvages, nous contribuons toutes et tous à créer un environnement serein et sécurisé. Nous encourageons chaque habitant.e à être vigilant et à signaler tout comportement non conforme aux autorités compétentes.





Concept
Garden

Aurélien THOMAS

l'alliance du Minéral & du Végétal

PAYSAGISTE, CRÉATEUR DE PARCS ET JARDINS

MAÇONNERIE DE JARDIN
CRÉATION D'ESPACES VERTS
ENTRETIEN DES JARDINS
CONSTRUCTION DE PISCINE

Suivez nous sur  et 

06 18 00 73 18 - 35230 NOYAL CHATILLON S/SEICHE
www.conceptgarden.fr - conceptgarden35@gmail.com

PRODUITS
LOCAUX
DE SAISON
ET BIO!



VERN
C.C. du Val d'Orson
6 rue de la Blanche Hermine

BRUZ
5-7 rue de Gavrinis

biocoop

Scarabée

Lancement de la campagne de plantation de haies bocagères

Dans le cadre de ses missions de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, Eaux & Vilaine conduit des programmes de plantations et restauration du bocage. Sur le territoire de l'unité de gestion Est, ce sont les programmes Breizh Bocage III et Plantation en Pays de la Loire qui sont mis en oeuvre selon le secteur d'intervention.

Les haies bocagères ne sont pas seulement indispensables pour la préservation de la biodiversité et le bien-être du bétail. Elles jouent aussi un rôle majeur sur la qualité de l'eau : frein au ruissellement, infiltration de l'eau, dénitrification, relargage d'eau dans l'atmosphère par évaporation, etc. La reconstitution du bocage breton est aujourd'hui essentielle face aux défis du réchauffement climatique et de la raréfaction d'une ressource en eau vitale.

Pour ce faire, Eaux-et-Vilaine propose de vous accompagner sur le plan technique, matériel et financier dans vos projets de plantation de haies bocagères. Il est possible de réaliser des projets de plantation de haies d'au moins 200 mètres chez les agriculteurs, rices, les particuliers et les collectivités en secteur agricole (dans ou en limite de parcelles agricoles).

Le projet est d'abord défini en concertation avec le bénéficiaire. Puis, Eaux & Vilaine se charge de la réalisation du travail du sol jusqu'aux plantations, en passant par la réalisation de talus dans les zones de pente, et la protection des plants.

Le montage des projets pour la prochaine saison de plantation (hiver 2024-2025) commence dès maintenant et ce, jusqu'au 31 juillet 2024.

Toute personne intéressée par la plantation de haies peut contacter les techniciens bocages de l'unité de gestion Est afin d'obtenir des renseignements et/ou fixer un rendez-vous.

Chaque projet sera étudié sur site afin d'adapter les essences de plantations au terrain et aux enjeux actuels.



Réglementation : préservons les hirondelles et leurs nids

Les hirondelles reviennent avec les beaux jours. Vivant proche des hommes, elles subissent un certain nombre d'atteintes et sont de moins en moins nombreuses. Pour les protéger un arrêté ministériel existe depuis 2009.

En 10 ans, les populations d'Hirondelles de fenêtre et d'Hirondelles rustiques ont respectivement chuté de 33 % et 43 % en France. Les raisons de ce déclin sont multiples : baisse de la ressource alimentaire par l'emploi d'insecticides, destruction directe des nids, impacts sur les bâtiments (disparition de bâtiments ouverts, ravalement de façades...).

Cette situation vaut à l'hirondelle d'être inscrite sur la Liste Rouge des espèces menacées en France. Leur statut est passé de « peu concerné » en 2008 à « quasi-menacé » en 2016.

Les hirondelles sont des **oiseaux protégés par l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009**, qui interdit de détruire les individus, les nids, les oeufs, les poussins ou de perturber intentionnellement les animaux. A noter que les nids restent protégés même quand les hirondelles sont absentes (période hivernale). Contrevenir à ces dispositions expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Alors, que faire quand il est nécessaire de faire des travaux pouvant impacter les hirondelles, comme les travaux de toiture ou de façade ? Avant toute intervention, il est impératif de contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), afin de solliciter une dérogation à l'aide d'un document spécialement dédié. La dérogation à la destruction des nids ou de l'espèce pourra être accordée, moyennant : l'installation de nids artificiels (en compensation à ceux détruits), une adaptation de la date de travaux en fonction du



Rennes Métropole réalise une enquête sur la qualité de marche

Dans le cadre d'un projet autour de la transition écologique, la Métropole invite ses habitant.es à s'exprimer sur leur expérience quotidienne de la marche à pied dans les rues et chemins de leur ville.

Où aimez-vous marcher ? Qu'appréciez-vous en particulier ? L'aménagement des trottoirs, les rues et chemins bordés d'arbres, le calme ? Au contraire, où pensez-vous que le confort de marche ou la sécurité devraient être améliorés ?

Partagez votre témoignage sur le site de Rennes Métropole jusqu'au 15 juillet. L'enquête prend 5 à 10 minutes pour noter quelques rues. Par exemple, 3 rues ou chemins que vous appréciez, et 3 qui sont à améliorer. Rennes Métropole vous conseille de noter d'abord votre rue, puis celles qui vous permettent d'accéder à des commerces, des transports ou des espaces verts. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur chaque rue ou chemin, puis d'indiquer votre avis sur chaque critère via des smileys.

La participation de chacun.e permettra d'établir de futures priorités d'aménagement bénéficiant au plus grand nombre.



Crédit photo : Arnaud Loubry Rennes Ville et Métropole

La marchabilité ?

Un territoire marchable facilite la pratique de la marche : avec des commerces et services de proximité, des transports en commun pratiques, des espaces verts... et des temps de marche raisonnables (10-15 minutes maximum) pour y accéder, ainsi que des parcours confortables et sécurisés. Développer la marche dans sa ville, c'est améliorer la qualité de vie, la santé et l'inclusion sociale de toutes et tous, quels que soient l'âge, le genre ou le handicap. C'est aussi contribuer à l'adaptation au changement climatique en végétalisant les rues, et en réduisant les émissions de particules fines et CO2.

Pour répondre à l'enquête, rendez-vous sur : <https://rennes-metropole.ville-marchable.fr/>

Alerte Breizh ! Même par temps breton, protégeons-nous des UV

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. N'habitant pas une région chaude, les Bretons se protègent moins des rayons UV, qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs ! Quelques rappels pour petits et grands :

S'informer de l'indice UV du jour : une protection est nécessaire dès l'indice UV > 3. Retrouvez l'indice UV près de chez vous sur alerte-breizh.fr.

Mettre un chapeau ou une casquette : si vous êtes exposé.e au soleil ou pratiquez une activité en extérieur, même si le temps est voilé ou nuageux.

Se mettre à l'ombre entre 12h et 16h : choisissez des endroits ombragés pour les activités extérieures et évitez l'exposition au soleil entre 12h et 16h, au printemps et en été, car l'intensité des rayons est alors maximale.

Mettre des lunettes de soleil : le soleil peut aussi entraîner certaines maladies des yeux (ophtalmie, kératite, cataracte, lésions de la rétine).

Mettre des vêtements couvrants : couvrez-vous si vous devez rester longtemps au soleil. Les vêtements assurent

une meilleure protection que la crème solaire, qui doit être appliquée sur les parties non couvertes.

Mettre de la crème solaire : un coup de soleil peut provoquer des brûlures de la peau. Pour vous protéger des rayons ultraviolets, utilisez des crèmes solaires anti UVA et UVB, indice 30 minimum, même s'il y a des nuages, et renouvelez l'application toutes les deux heures.

Découvrez la campagne et retrouvez toutes les informations sur www.alerte-breizh.fr

Mets plus de  solaire
sur ta tête que de
beurre sur ta 

Braderie du Comité des fêtes le dimanche 8 septembre

Le Comité des fêtes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche organise le 8 septembre prochain une braderie réservée aux particuliers.

Si vous souhaitez tenir un emplacement, des permanences au local du Comité des fêtes, rue de la Grange, auront lieu tout au long de l'été !

- Vendredi 5 juillet de 16h à 19h
- Samedi 6 juillet de 10h à 12h
- Vendredi 19 juillet de 16 à 19h
- Samedi 20 juillet de 10h à 12h
- Vendredi 9 août de 16h à 19h
- Samedi 10 août de 10h à 12h
- Vendredi 23 août de 16h à 19h
- Samedi 24 août de 10h à 12h
- Vendredi 30 août de 16h à 19h
- Samedi 31 août de 10h à 12h

Les inscriptions sont également possibles sur le site <https://www.videgreniers-noyalchatillon.fr>

Philæ Services Funéraires : un accompagnement en moments de deuil

Depuis la mi-mars, un nouveau service de pompes funèbres a ouvert ses portes place de la Mairie.

Les pompes funèbres de l'Hermine proposent une gamme étendue de prestations pour accompagner les familles dans les moments difficiles liés à la perte d'un être cher. Avec des valeurs centrées sur la bienveillance, le conseil et le respect des choix et des croyances, Eddy Fernandez souhaite alléger la charge mentale des familles.

Eddy propose un accompagnement personnalisé pour aider les personnes à anticiper leurs funérailles, permettant ainsi de libérer les familles de la charge financière et mentale qui accompagne souvent la perte d'un proche. Le service prend en charge le défunt dès les premiers instants, avec un accès à toutes les chambres funéraires, offrant aux familles la possibilité de choisir le lieu qui leur convient le mieux pour veiller leur proche. Toutes les démarches sont prises en charge, de l'organisation de la cérémonie jusqu'à l'inhumation ou la crémation. Eddy Fernandez est également qualifié pour animer les cérémonies, garantissant ainsi un hommage respectueux et personnalisé. L'accompagnement se poursuit après la cérémonie : l'entreprise propose des monuments funéraires, personnalisables selon les souhaits des familles, ainsi que l'entretien des sépultures et les démarches administratives qui suivent la perte d'un proche. En outre, une vaste gamme d'articles funéraires, personnalisables ou non, est disponible à la vente.

La volonté de cette agence de pompes funèbres est d'accompagner les familles de manière globale, en se positionnant comme l'unique interlocuteur tout au long du processus funéraire. Son objectif est de simplifier au maximum les démarches pour les familles, en collaborant avec divers opérateurs pour gérer les formalités.



☎ 02 57 67 13 15 (7j/7, 24h/24)
✉ noyal-chatillon@philaeservicesfuneraires.fr

📍 6 place de la Mairie
🌐 www.philaeservicesfuneraires.fr

Des cours d'anglais par le comité de jumelage

Se remettre à l'anglais à la prochaine rentrée ? C'est possible ! Le comité de jumelage de Noyal-Chatillon-sur-Seiche proposera des cours chaque jeudi (et non plus le mardi) de 17h à 20h, 3 cours d'une heure, 3 niveaux, de Septembre 2024 à Juin 2025.

Obtenez des informations au **Forum des associations** le samedi 7 septembre de 9h à 13h, sur le site du jumelage <https://noyal-chatillon-longford.jimdofree.com> ou par mail à [✉ patricia.chaille@gmail.com](mailto:patricia.chaille@gmail.com)

Une castelnodaise de 14 ans intègre Radio France

À seulement 14 ans, Léonie, membre talentueuse de la Maîtrise de Bretagne, est sélectionnée pour intégrer Radio France à Paris à partir de septembre prochain.

La Maîtrise de Bretagne, où Léonie a perfectionné son art ces dernières années, propose un répertoire choral exigeant, couvrant une multitude de styles. En plus de donner des concerts de grande envergure, cette institution fonctionne comme une véritable école de formation et collabore avec divers partenaires pour des projets et des productions. Léonie y est entrée en 2020, déjà dotée d'une première formation musicale grâce à l'orchestre de l'école Le Chat Perché.

La sélection pour intégrer Radio France est particulièrement compétitive. Léonie a dû passer par un processus de sélection complexe comprenant l'envoi d'un dossier, une audition, un entretien, ainsi que des épreuves de déchiffrement de partitions et de vocalises. Avec plus d'une centaine de postulants pour seulement quelques places, cette réussite est une véritable fierté pour la jeune fille.

Léonie ne cache pas son enthousiasme pour cette nouvelle aventure. «Je suis contente, j'ai hâte que ça commence ! Je participerai au premier concert de rentrée le 13 septembre dans le grand Auditorium de la Maison de la radio !» confie-t-elle avec excitation. Elle se réjouit également des nombreux projets et des grands concerts à venir, soulignant son impatience de commencer.

Léonie tient à exprimer sa gratitude envers l'école du Chat Perché. «J'aimerais remercier l'orchestre à l'école du Chat Perché, parce que c'est lui qui m'a ouvert à la musique. Même si je faisais des cours de piano à côté, ça m'a appris à être dans un orchestre, dans un groupe» explique-t-elle.



La piscine de la Conterie reste ouverte cet été

La piscine de la Conterie reste ouverte pendant les vacances d'été et vous accueille selon le planning suivant :

Du lundi au vendredi :

Bassin nordique : de 8h00 à 20h00

Bassin sportif : de 12h00 à 20h00

Bassin ludique : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Samedi : 9h00-13h00 et 14h00-19h00

Dimanche : 9h00-13h00 et 14h00-19h00



Cyclotourisme : une pratique sportive détendue accessible à toutes et tous

Le club cyclotourisme de la Fédération Espérance de Chartres de Bretagne a pour objectif la pratique de ce sport en groupe, de niveaux différents, les après-midi des mardi, jeudi et samedi.

Les circuits, sans difficulté majeure, partent du Parc de Loisirs, et mesurent entre 40 et 80 km. Le club programme également des challenges individuels et collectifs appelés « Flèches De l'Ouest » et des séjours cyclos sur plusieurs jours. Plusieurs bénévoles s'investissent également à l'organisation du week-end «Louison Bobet». Le club participe aux randonnées de communes voisines et organise pendant deux jours en septembre, une manifestation publique : « Tout Chartres à vélo ». Au cœur de l'hiver, quelques randonnées pédestres sont organisées en Ille et Vilaine ou en Côtes d'Armor. Il s'investit également lors d'actions de solidarité, avec notamment, la participation aux animations du Téléthon, l'encadrement de jeunes scolaires en juin, et un accompagnement mensuel de mal voyants sur un tandem. Pour maintenir l'ambiance conviviale du club, plusieurs soirées extra-sportives sont organisées en cours d'année. Si vous voulez allier «sport, santé, loisir et bien-être», rejoignez le club !



Parcours artistique par la compagnie Primitif

La compagnie Primitif vous invite à découvrir une déambulation dansante dans divers équipements municipaux de la commune. A travers cet art, elle explore les possibilités de croisement entre exposition et mouvement. Le parcours est un rendez-vous entre les artistes venus de tous horizons et le public. Ouvert et gratuit pour petits et grands. Rendez-vous à la Mairie.

Durée : 30 minutes

📅 **Jeudi 11 juillet à 19h30**

📍 **Départ de la Mairie**



Cinéma plein air le mercredi 28 août

Cet été, la municipalité vous propose une nouvelle séance de cinéma en plein air. Ce rendez-vous fait partie de la mise en oeuvre de «la culture pour tous».



PROJECTION DU FILM « INDIANA JONES ET LE CADRAN DE LA DESTINÉE »

1969. Après avoir passé plus de dix ans à enseigner au Hunter College de New York, l'estimé docteur Jones, professeur d'archéologie, est sur le point de prendre sa retraite et de couler des jours paisibles.

Tout bascule après la visite surprise de sa filleule Helena, qui est à la recherche d'un artefact rare que son père a confié à Indy des années auparavant : le fameux cadran d'Archimède, une relique qui aurait le pouvoir de localiser les fissures temporelles. En arnaqueuse accomplie, Helena vole l'objet et quitte précipitamment le pays afin de le vendre au plus offrant. Indy n'a d'autre choix que de se lancer à sa poursuite. Il ressort son fedora et son blouson de cuir pour une dernière virée...

📅 **Mercredi 28 août à 21h15**

📍 **Parc de loisirs des Monts Gaultiers**, derrière l'Espace Jeunes Azimut

Ce rendez-vous est gratuit. Il est possible de pique-niquer sur site.

Exporama 2024 : un été d'art contemporain à Rennes

Exporama est l'événement estival dédié à l'art contemporain à Rennes. Durant tout l'été, une offre foisonnante vous est proposée : expositions, œuvres éphémères en plein air, visites guidées... et la plupart de ces propositions sont gratuites. Cette année, le fil rouge est l'art urbain, la photographie et le sport.

À l'affiche de cette quatrième édition : «Aérosol. Une histoire du graffiti» au Musée des beaux-arts du 15 juin au 22 septembre 2024 et deux expositions consacrées au travail du grand photographe français Raymond Depardon : «Les Jeux Olympiques, 1964-1980» au Frac Bretagne (dans le cadre de l'Olympiade culturelle, programmation officielle de Paris 2024) et «Son oeil dans ma main - Algérie 1961 & 2019» aux Champs Libres, réalisée avec Kamel Daoud. Ces deux dernières expositions seront présentées du 15 juin 2024 au 5 janvier 2025.

Informations sur 🌐 <https://www.exporama-rennes.fr>



Forum des associations le samedi 7 septembre

Le rendez-vous incontournable de la rentrée pour les catelnodais.es approche à grands pas ! Le traditionnel Forum des Associations se tiendra le samedi 7 septembre de 9h à 13h dans la salle Raymond Perrin.

Le Forum des Associations est l'occasion idéale pour rencontrer les acteurs associatifs locaux, découvrir de nouvelles activités et peut-être même s'engager dans une nouvelle aventure bénévole. Que vous soyez passionné de sport, d'art, de culture, de loisirs créatifs, de solidarité ou encore d'environnement, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges ! Les associations présentes se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions et de vous orienter vers les activités qui correspondent le mieux à vos envies et à vos attentes.

Pensez à votre rentrée artistique à l'école de musique et de danse Jean Wiener

Pour les enfants à partir de 10 mois, les adolescent.e.s et les adultes, Jean Wiener propose plus de 70 disciplines musicales et chorégraphiques, dont une dizaine à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

L'éveil musical

Tous les mercredis matins, place Pierre Croc, Paul Gac (musicien spécialisé dans la petite enfance) accueille les enfants de 0 à 8 ans, à travers des cours adaptés à leur âge : jardin musical parents-enfants (10 mois/3 ans), éveil musical (PS/MS), éveil Chant et Percussions (MS/GS), mais aussi éveil Chant, rythme, multi-instruments (CP/CE2).

L'apprentissage instrumental

24 disciplines instrumentales sont enseignées au sein de l'école Jean Wiener, pour les enfants à partir du CE1, les adolescent.e.s et les adultes. On retrouve notamment la bombarde, la guitare classique, le piano classique ou le piano musiques actuelles amplifiées à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

La danse

Avec ses 4 esthétiques chorégraphiques différentes (danse contemporaine, hip-hop, modern'jazz et africaine), l'école Jean Wiener est accessible aux enfants à partir de la petite section, aux adolescent.e.s et aux adultes. Des cours de danse africaine sont ainsi dispensés par Céline Réjaud, le samedi matin, à l'espace Jeunes.



Jean Wiener à l'ère du numérique

À Jean Wiener, le numérique occupe une place de plus en plus importante. Le site internet fournit toutes les informations nécessaires, avec différents onglets permettant notamment d'accéder aux activités, aux tarifs, aux plannings et aux lieux de cours. L'actualité de l'école est également accessible sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn)

Le développement numérique le plus notable reste l'espace extranet via le logiciel iMuse. Les élèves peuvent ainsi s'inscrire ou se réinscrire en ligne à tout moment de la journée et transmettre les documents requis. Cet espace utilisateur permet

aussi de modifier les informations personnelles, de consulter ou de payer les factures en ligne, de suivre l'historique des cours tout au long de l'année, etc.

Du côté de la saison artistique, la réservation des places pour les événements de l'établissement est facilitée par une billetterie en ligne avec émission de billets numériques.

Quant aux cours, le numérique y a toute sa place, que ce soit par l'enseignement de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur), les ressources en ligne (Padlet), et diverses autres applications facilitant les apprentissages ou la créativité.



Les rendez-vous de la Médiathèque La Source

🌀 L'HEURE DU CINÉMA JEUNESSE

Nina aime écouter les histoires que lui raconte son père pour s'endormir, celles d'un hérisson qui découvre le monde. Un soir, son père, préoccupé par son travail, ne vient pas lui conter une nouvelle aventure... Heureusement, son meilleur ami Mehdi est là pour l'aider à trouver une solution : et si le trésor caché dans la vieille usine pouvait résoudre tous leurs problèmes ?

Dès 6 ans

📅 **Mercredi 17 juillet à 15h00**

🌀 EXPOSITION DE POTERIES

Exposition de poteries sur le thème «Couleurs du monde» par l'Atelier de Poteries de Chartres de Bretagne. L'Atelier Poteries vous invite à la découverte des cinq continents, de leurs habitants, leurs habitations, de leurs coutumes et de la faune et la flore.

📅 **Du 2 juillet au 31 août inclus**

🌀 OPÉRATION PAQUETS SURPRISES

Cet été, laissez-vous surprendre par des mystérieux colis à emprunter...

📅 **Du 2 juillet au 31 août inclus**

🌀 RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUE : TOURNOI DE CONSTRUCTION MINECRAFT

Amène un copain ou une copine et relevez le défi Minecraft en construisant votre maison.

📅 **Mercredi 3 et samedi 6 juillet**

🌀 L'HEURE DU CINÉMA JEUNESSE

Dounia a 6 ans, elle quitte Alep avec quelques graines de nigelle au creux de la main et avec l'aide de la princesse d'Alep, Dounia fait le voyage vers un nouveau monde...

Dès 6 ans

📅 **Mercredi 21 août à 15h00**



La Médiathèque La Source vous souhaite de bonnes vacances !

🌀 LA MÉDIATHÈQUE PASSE À L'HEURE D'ÉTÉ

Horaires du 9 juillet au 17 août inclus :

Mardi : 15h00-18h30

Mercredi : 10h00-12h30 & 13h30-18h30

Vendredi : 15h00-19h00

Fermeture exceptionnelle le vendredi 16 août

La médiathèque sera fermée les samedis du 9 juillet au 17 août.



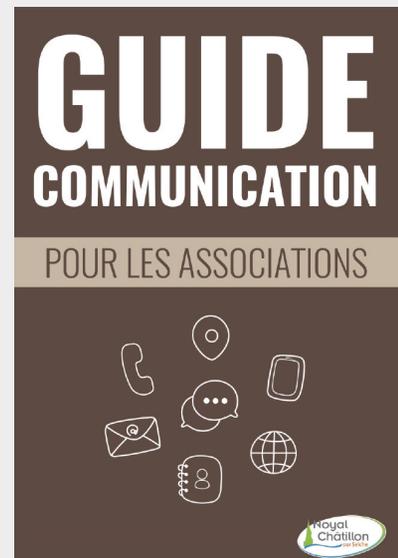
Un guide communication à destination des associations

Vous êtes une association et souhaitez communiquer sur vos événements via les outils de communication de la commune ? La Mairie vous propose un guide communication !

Ce livret, disponible auprès du service Vie Associative, vous présentera les différents canaux de communication proposés par la commune, ainsi que les démarches à suivre pour faire votre demande au service communication.

Service Vie Associative

📍 Médiathèque La Source, 6 rue de Vern
 ✉ vieassociative@ville-noyal-chatillon.fr
 ☎ 02 99 05 53 09 / 06 03 37 04 54



Expression de l'opposition 📄

Le printemps s'achève déjà, sans même avoir pu savourer pleinement cette si belle saison où la nature se réveille. Alors, également, en ces temps troublés pour notre république, nous sommes impatients que l'été apporte enfin ses bienfaits : l'éclatante lumière du soleil, la douceur des températures, le plaisir de partager des moments en extérieur... Quel que soit le verdict des urnes, tous ces si agréables moments doivent nous permettre de chasser la tristesse de l'hiver et de cicatriser nos divisions.

Nous espérons tous que ces saisons perturbées ne soient qu'un incident ponctuel, passager. Devons-nous y voir des changements plus profonds ? Des choix de société, des impacts environnementaux...

Il y a en effet des projets, des causes qui doivent à nouveau nous rassembler. Nous devons prendre conscience de ce qui se passe autour de nous pour mieux nous projeter vers l'avenir en protégeant les générations futures. Nous le devons à et pour nos enfants.

L'écologie est une de ces causes !

Il faut nourrir une ambition sincère et volontaire dans la lutte contre le dérèglement climatique. Et cela est possible si nous le faisons tous ensemble et en dehors des clivages politiques. La transition écologique n'appartient à personne, ni à aucun parti.

Nous devons tous nous en emparer car elle est une opportunité ! Une opportunité de redonner du sens dans nos actes, dans nos vies et dans nos liens aux autres. C'est ainsi que vous pourrez encore à l'avenir profiter pleinement de ces si belles saisons.

Nous vous souhaitons un très bel été ensoleillé, riche de rencontres, de plaisirs et de partage !

Karine Floret Bourumeau

Et l'ensemble des membres de l'équipe minoritaire Annie Coënt, Rodolphe Bellanger, Gilles De Bel Air et Claude Ravel



24 Agenda

JEUDI 11 JUILLET

Parcours artistique

 19h30

 Départ de la Mairie

MERCREDI 28 AOÛT

Cinéma plein air

«Indiana Jones : le cadran de la destinée»

 21h15

 Parc de loisirs des Monts Gaultiers, derrière l'Espace Jeunes Azimut

VENDREDI 30 AOÛT

Don du sang

 De 14h30 à 19h

 Espace Louis Texier

SAMEDI 31 AOÛT

Réunion publique pour la mise en place d'un Espace de Vie Sociale

 10h00

 Tiers-lieu le Quai de la Seiche

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Forum des associations

 9h-13h

 Complexe sportif Raymond Perrin

Vos commerçants ferment cet été !*

Bureau de poste : fermé du 8 au 27 juillet. Reprise des horaires habituels à partir du 29 juillet. L'agence postale de Bruz reste ouverte pendant cette période

Lardé Sports : fermé du 29 juillet au 18 août

La Petite Pince : fermé du 30 juillet au 19 août

ATOUDOM Services : ouvert tout l'été

Les Délices Dumoulin : fermé du 31 juillet au 25 août

La Befana : fermé du 3 au 26 août

Salon Coiffeur et Compagnie : ouvert tout l'été

Boucherie Rabu : fermé du 21 juillet au 18 août

Boulangerie Bouetard : ouvert tout l'été

L'île de la beauté : fermé du 5 au 26 août

Ferme-Auberge l'Herbrégement : fermé du 22 juillet au 14 août

Crêperie Le Triskell : fermé du 28 juillet au 19 août

Bar Le Bellevue : pas de fermeture

Ordynamik : fermé du 25 juillet au 15 août

Un autre Regard : fermé du 3 au 10 août

CIMM : Ouvert tout l'été aux horaires habituels

Traiteur Theaudin : pas de fermeture

Optic Le Bec : fermé du 29 juillet au 20 août

Audition France : fermé du 5 au 20 août

Cavavin : ouvert tout l'été du mercredi au dimanche matin

Kastellann : fermé du 22 juillet au 21 août

Le Castel : fermé du 3 au 29 août

**Sous réserve de modifications ultérieures ou d'erreurs typographiques*



Prochaines permanences des élu·e·s

le samedi de 10h00 à 12h00, en Mairie:

- 6 juillet : Gilles Bodin, Adjoint Vie associative, Sports et Loisirs
- 31 août : Dominique Lamart, Adjointe Infrastructures et Patrimoine



ATTENTION

La Mairie sera fermée au public

LES SAMEDIS :

13-20-27 JUILLET

et

3-10-17-24 AOÛT

ainsi que le VENDREDI 16 AOÛT